



INFORMATION - COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate
Le jeudi 11 mai 2017

Deuxième mise à jour concernant la lutte contre les insectes

La Ville a lancé ses programmes de lutte contre la chenille livrée des forêts et le scolyte de l'orme

Winnipeg, Manitoba – Aujourd'hui, la Ville de Winnipeg a annoncé le début de ses programmes de lutte contre la chenille livrée des forêts et le scolyte de l'orme et a fourni une mise à jour sur le programme d'opérations larvicides contre les moustiques du printemps.

Programme de lutte contre la livrée des forêts

La Direction de la lutte contre les insectes entamera son programme de lutte contre la livrée des forêts **le dimanche 14 mai 2017, à 21 h 30**, pour autant que les conditions météorologiques le permettent. La pulvérisation des arbres aura lieu dans les [secteurs de gestion des insectes 43 et 51](#). Les équipes de contrôle continueront à signaler les secteurs de la ville où les arbres doivent être traités.

« Les renseignements de contrôle actuels indiquent que les livrées des forêts se nourrissent des feuilles et causent de petits trous appelés "piqûres", explique Ken Nawolsky, surintendant de la Direction de la lutte contre les insectes. Ils indiquent également qu'on pourra s'attendre, aux mois de mai et de juin, à voir un nombre significatif de livrées des forêts partout dans la ville. »

Dans le cadre du programme de cette saison, la Ville traitera les terre-pleins, et elle orientera ses activités vers les parcs et les cimetières municipaux où les livrées des forêts commencent à provoquer une défoliation importante. Ordinairement, la livrée des forêts se nourrit de l'orme d'Amérique, de l'érable à Giguère, du frêne vert et des arbres d'ornement.

Un communiqué d'intérêt public fournissant des renseignements sur les secteurs qui seront pulvérisés le lendemain sera publié quotidiennement. L'annonce sera également affichée sur la [page affichant les nouvelles et les avis publics de la Direction de la lutte contre les insectes de la Ville de Winnipeg](#). Jusqu'à nouvel ordre, le programme de lutte contre la livrée des forêts sera mené toutes les nuits entre 21 h 30 et 6 h, si les conditions météorologiques le permettent.

Les arbres seront traités de *Bacillus thuringiensis* var. *kurstaki* (Btk), un produit biologique qui est appliqué directement sur les feuilles des arbres à l'aide de pulvérisateurs à haute pression. Une fois qu'elle a ingéré le Btk, la chenille arrête de manger et périt deux ou trois jours plus tard.

Les propriétaires sont responsables de la lutte contre la livrée des forêts sur leur propriété.
Les citoyens et les citoyennes peuvent traiter leurs propres arbres avec du Btk, disponible à la majorité des centres de rénovation et de jardinage, ou ils peuvent engager une entreprise de pulvérisation des arbres. On peut trouver celles-ci dans les Pages jaunes, sous les rubriques sur l'entretien des arbres ou les exterminateurs. Si vous avez l'intention de traiter les arbres se trouvant sur la propriété de la Ville, vous devez vous servir de Btk ou de savon insecticide, conformément aux [lignes directrices sur le traitement des arbres qui appartiennent à la Ville de Winnipeg](#).

On rappelle aux propriétaires d'enlever les bagues des arbres, car celles-ci endommageront l'écorce si elles y sont laissées tout l'été.

Zones tampons

Les résidents et les résidentes peuvent faire demande pour qu'une zone tampon de 30 mètres soit établie autour de leur propriété dans le cadre du programme de lutte contre la livrée des forêts. Les propriétaires qui ne veulent pas que leur résidence principale soit sujette aux applications de produits insecticides peuvent demander à ce que leur nom soit ajouté au registre d'inscription antipesticide. Les personnes qui désirent s'inscrire doivent produire une preuve d'identité qui établit qu'elles demeurent à l'adresse devant être inscrite au registre des zones tampons. Une photocopie ou un document obtenu par balayage optique du permis de conduire ou d'une facture d'Hydro-Manitoba, de la MTS ou de tout autre service public suffit comme preuve de domicile principal. Le délai d'inscription est de 72 heures.

On peut s'inscrire de quatre façons différentes :

- par la poste, à : Direction de la lutte contre les insectes, 3, rue Grey, Winnipeg (Manitoba) R2L 1V2;
- par courriel, à 311@winnipeg.ca;
- par télécopieur, au 311;
- en personne, au 1539, rue Waverley.

Programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme

Dans les [secteurs de gestion des insectes 31 et 32](#), le programme de lutte contre la maladie hollandaise de l'orme débutera **le 23 mai 2017, pour autant que les conditions météorologiques le permettent**. Le programme vise à lutter contre le scolyte de l'orme, insecte porteur de la maladie hollandaise de l'orme.

Durant le programme, des communiqués d'intérêt public seront publiés le vendredi. Ceux-ci indiqueront les secteurs de gestion des insectes qui seront traités la semaine qui suit.

Le traitement aura lieu entre 5 h 30 et 16 h 30, du lundi au vendredi, pour autant que le temps le permette. Les traitements se poursuivront en continu jusqu'à l'automne.

Les arbres seront traités de Pyrate 480 EC^{MD} (chlorpyrifos), un produit chimique, à l'aide de pulvérisateurs portables qui appliqueront le produit directement sur les premiers 50 cm de la base des ormes. L'utilisation de ce produit a été approuvée par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada. Le Pyrate 480 EC^{MD} sera appliqué par des opératrices et opérateurs antiparasitaires autorisés, en conformité avec le mode d'emploi approuvé par le gouvernement fédéral et figurant sur l'étiquette.

Lutte contre les moustiques

La Direction de la lutte contre les insectes poursuit son programme agressif d'opérations larvicides et **rappelle aux Winnipegéois et aux Winnipegéaises de participer à l'effort en déversant toute eau stagnante se trouvant sur leur propriété.**

« Le programme d'opérations larvicides de la Direction de la lutte contre les insectes a été mené avec succès, a ajouté M. Nawolsky. Peu de moustiques adultes nuisibles ont émergé ce printemps. »

À l'échelle de la ville, le nombre le plus récent de moustiques piégés dans les pièges lumineux de type New Jersey était de 0. La cote d'analyse factorielle d'adulticidation (AFA) demeure faible. La Direction de la lutte contre les insectes surveille de près les conditions d'AFA.

Renseignements supplémentaires

On peut obtenir de plus amples renseignements en communiquant avec le Service 311, 24 heures sur 24, 7 jours par semaine, par téléphone, au 311, ou par courrier électronique, à 311@winnipeg.ca, ou en visitant le [site Web de la Direction de la lutte contre les insectes de la Ville](#).

- 30-

Les médias peuvent obtenir des renseignements directement de la ligne des médias de la Ville de Winnipeg, au 204-986-6000, ou par courrier électronique, à MediaInquiry@winnipeg.ca.

Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/cityofwinnipeg.

Suivez-nous sur Twitter : www.twitter.com/cityofwinnipeg.